

# LA CHRONIQUE DU CEPED

Centre français sur la population et le développement

ISSN 1157-4186

Janvier-Mars 1998, n° 28

## LA POLYGAMIE EN AFRIQUE : QUOI DE NEUF ?

**L**a polygamie constitue une caractéristique majeure des systèmes matrimoniaux en Afrique au sud du Sahara, avec toutefois, selon les régions ou les sociétés, d'importantes variations. C'est en Afrique de l'Ouest que l'ampleur du phénomène est la plus remarquable. Les régions de forte polygamie coïncident avec celles où le mariage des femmes est relativement précoce et où la différence d'âges entre conjoints est la plus élevée. Les derniers résultats des enquêtes EDS confirment à la fois un relatif maintien de la polygamie sur le continent, mais aussi la tendance à la baisse observée dans certains pays, en particulier anglophones.

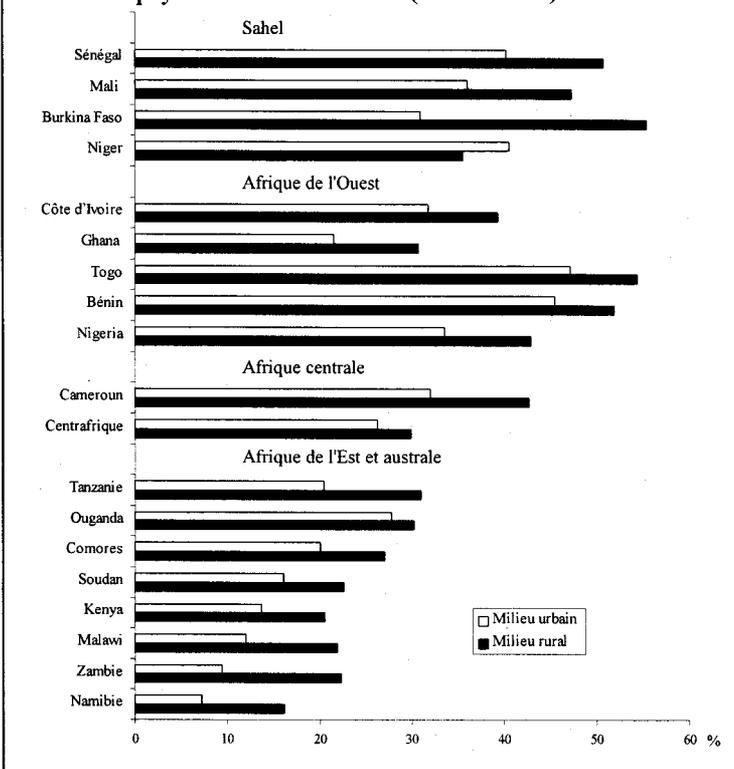
Les facteurs explicatifs de la polygamie sont multiples, à la fois d'ordre économique (valeur productive des femmes et des enfants), sexuel (règle de l'abstinence après l'accouchement), religieux (Islam), social (prestige de l'homme), politique (pouvoir des hommes et des aînés). Pour le sociologue A.B. Diop la polygamie présente de nombreuses commodités. Elle permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage social. Elle représente un apport économique, car la femme par son travail ou ses cultures personnelles contribue à l'entretien du ménage. La "production" d'enfants permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse, et d'espérer une prise en charge par ses enfants durant la vieillesse. La polygamie est aussi un

élément d'ostentation et de prestige pour certaines catégories privilégiées.

Quelles que soient ses justifications, la polygamie possède souvent un statut légal et une reconnaissance comme régime matrimonial au même titre que la monogamie. Dans plusieurs pays, la législation prévoit que les conjoints peuvent opter pour le régime matrimonial de leur choix (Mali, Sénégal, Togo, etc.). La polygamie est abolie dans certains autres comme en Guinée ou en Côte d'Ivoire, mais ces mesures n'ont pas entraîné, loin de là, sa disparition dans ces pays.

### Les conditions démographiques de la polygamie

Figure 1 : Proportion de femmes mariées à un polygame dans différents pays entre 1992 et 1996. (Source EDS)



Si l'importance relative de chacun des facteurs de la polygamie et la manière dont ils se combinent restent

en partie ignorées, en revanche les mécanismes démographiques qui la rendent possible sont mieux appréhendés. Qui dit polygamie, dit davantage de femmes mariées que d'hommes. Mais, contrairement à des idées encore largement répandues, y compris en Afrique, la polygamie ne résulte ni d'un excédent naturel des femmes au sein de la population, ni d'une « ponction » de femmes dans des sociétés voisines, ni d'un célibat définitif d'une partie importante des hommes. En fait cet excédent « apparent » de femmes est le produit de divers facteurs démographiques et des pratiques matrimoniales. Un écart d'âge important au premier mariage (les femmes se marient beaucoup plus jeunes que les hommes), conjugué à une pyramide des âges allant en s'élargissant sont les deux conditions essentielles pour la réalisation d'une polygamie « massive ». D'autres facteurs favorisent le système : un remariage rapide et fréquent des femmes veuves ou divorcées ; un célibat définitif féminin quasi inexistant ; une mortalité masculine aux âges élevés induisant le veuvage pour plusieurs femmes ; une croissance démographique qui accentue les déséquilibres entre les générations successives. Le lévirat mérite une mention particulière : cette pratique signifie qu'en cas de décès d'un homme marié la ou les veuves doivent être « reprises » par un cadet ou un autre parent du défunt, eux-mêmes pouvant être déjà mariés ; elle peut donc alimenter la polygamie.

À la fois, les causes et les conditions démographiques de la polygamie, combinées à des systèmes de parenté et de mariage spécifiques, font d'elle une institution au cœur du fonctionnement des sociétés concernées, et dont les implications psychologiques, sociales et économiques sont multiples.

### **Genre et cycle de vie : hommes et femmes, des vécus bien différents**

La perception démographique de la polygamie reste fortement marquée par la perspective masculine. L'intensité du phénomène mesurée par le nombre moyen d'épouses par homme polygame varie généralement entre 2,0 et 2,5. La forme la plus courante est la bigamie, elle concerne plus de 80% des polygames. Le nombre moyen d'épouses par homme marié est généralement compris entre 1,02 et 1,50, et il augmente avec l'âge. Le « taux de polygamie » couramment utilisé donne la proportion des hommes mariés polygames ; cet indice se situe le plus souvent en dessous de 30 %. Quelle que soit la société, la polygamie ne concerne donc qu'une minorité des hommes.

Mais vu du côté des femmes, la réalité est tout autre : par exemple, alors qu'en 1985 un peu plus d'un tiers (35 %) des hommes Moba-Gurma (Nord-Togo) mariés étaient polygames, plus de la moitié (57 %) des femmes en union vivaient une situation de polygamie. La

prise en compte de l'âge montre par ailleurs, pour cette même population, que dès l'âge de 25 ans, plus de la moitié des femmes sont en union polygame, la proportion tournant autour de 70 % chez celles âgées de la cinquantaine. Pour les hommes, il faut attendre l'âge de 50 ans pour que les polygames deviennent majoritaires (autour de 60 %). Ces chiffres peuvent évidemment varier d'une population à l'autre, mais sans remettre en cause ces différences entre sexes, qui recouvrent des vécus très contrastés.

Les mesures de la polygamie présentent un autre point faible. Elles se réfèrent à des données du moment, et ne donnent donc qu'une image statique et figée de cette pratique. Or la situation matrimoniale évolue tout au cours de la vie de la personne ; elle est notamment soumise aux aléas de la mortalité et dépendante des rapports entre conjoints. Le cycle de vie matrimoniale des individus est très différent selon le sexe : si tout homme polygame a d'abord été monogame, une femme peut passer directement du célibat à la polygamie en épousant un homme déjà marié. Un homme (ou une femme) en union monogame, veuf(ve) ou divorcé(e) à l'instant *t* peut avoir été en union polygame auparavant (une mesure plus juste de la polygamie devrait prendre en compte cette dimension évolutive). Alors qu'un homme marié, veuf ou divorcé pourra facilement se remarier avec une jeune femme célibataire, le remariage d'une femme veuve ou divorcée avec un homme déjà marié présente une probabilité croissante avec l'âge de la femme. Il n'est pas rare de voir une femme divorcer de son mari devenu polygame et épouser par la suite un homme déjà marié. L'on devine ainsi toute la complexité des histoires de vie matrimoniale et leur spécificité selon que l'on se place du point de vue des hommes ou de celui des femmes. Sans parler des différences dans le vécu social, psychologique, sexuel, économique. Rappelons cependant que même dans une société polygame, une certaine proportion d'hommes et de femmes ne vivront jamais dans un foyer polygame au cours de leur vie, mais tous (et les femmes plus particulièrement) sont exposés au risque latent de connaître ce type d'union.

### **Togo, Bénin et Burkina Faso en tête du palmarès**

Les résultats récents des enquêtes démographiques et de santé (EDS) montrent le maintien d'une grande diversité régionale du phénomène (Figure 1). Nous avons retenu comme indicateur la proportion de femmes mariées (âgées de 15 à 49 ans) qui sont en union polygame. Les zones de basse polygamie sont situées en Afrique de l'Est et australe, où entre 11 et 31 % des femmes mariées sont en situation de polygamie en milieu rural et entre 7 et 20 % en ville. La zone de haute polygamie est centrée sur l'Afrique de l'Ouest, tant dans les régions côtières que sahéliennes, où près d'une femme mariée sur deux est en union polygamie. C'est principalement au Togo, au

Bénin et au Burkina Faso que la fréquence de la polygamie est la plus importante, devant le Sénégal, et le Mali. Dans les pays bordant le Golfe de Guinée, de la Côte d'Ivoire au Nigeria, dans une même aire culturelle, la polygamie est nettement moins élevée dans les deux pays anglophones (Ghana et Nigeria) que dans les pays francophones voisins (Côte d'Ivoire, Togo et Bénin).

Les pays de l'Afrique du Nord ne figurent pas dans notre tableau, car contrairement à l'opinion commune, la pratique de la polygamie y est très rare. Ainsi en Algérie, depuis plus d'un siècle, le nombre absolu d'hommes polygames décroît régulièrement alors que la population augmente. Au Maroc, environ 1 % des hommes sont encore polygames ; en Tunisie la polygamie est totalement abolie. Au regard des faibles taux de polygamie dans d'autres pays musulmans comme la Mauritanie, et des taux élevés de polygamie dans certains pays peu islamisés

comme le Bénin (49,6 % en 1996) ou le Togo (52,3 % en 1988), on peut se demander quelle est l'influence réelle de l'Islam sur la polygamie. En Afrique sub-saharienne, la religion musulmane semble « légitimer » des pratiques traditionnelles plus anciennes.

Dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, le niveau de polygamie est nettement plus élevé en milieu rural, en particulier en Afrique australe. Plus la pratique de la polygamie est importante, plus les écarts entre milieux urbain et rural

s'estompent. Seul le Niger présente un profil différent : le taux de polygamie est plus élevé en milieu urbain. Selon les démographes nigériens, ce type d'union concerne en particulier des couches aisées de la population.

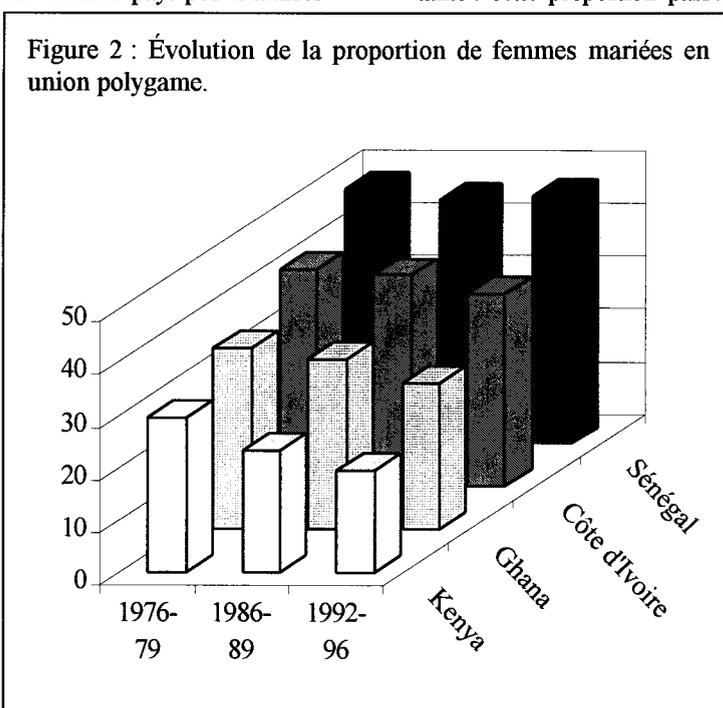
### L'évolution du phénomène

Dans la logique de la théorie de la modernisation, devant se traduire par une transition de la fécondité et une convergence vers le modèle de la famille nucléaire, de nombreux auteurs prédisaient, dès les années soixante, une disparition progressive de la polygamie, notamment sous l'effet de l'urbanisation, de la scolarisation, de l'ouverture aux valeurs occidentales, etc. Les données disponibles montrent que l'institution demeure globalement très prégnante. Le lien avec l'urbanisation, le niveau d'instruction ou le statut so-

cio-économique peut se révéler parfois ambivalent ; une ambivalence que renforcerait assurément la prise en compte du phénomène des unions dites « informelles » (maîtresses, deuxièmes bureaux...).

La plupart des observations concernant la polygamie restent ponctuelles et le manque de séries de données cohérentes ne permet pas de retracer correctement l'évolution de la fréquence du phénomène en Afrique. Toutefois, pour certains pays, à partir des enquêtes mondiales sur la fécondité et des EDS, on dispose de plusieurs évaluations relativement fiables. A titre d'exemple, nous avons retenu quatre pays (Figure 2) afin de montrer l'évolution depuis la fin des années 70 de la proportion de femmes mariées en union polygame. Parmi ces pays, c'est celui connaissant la plus faible proportion de polygames dans les années 70, le Kenya, qui enregistre la baisse la plus importante : cette proportion passe de 29,5 % à 19,5 % entre

Figure 2 : Évolution de la proportion de femmes mariées en union polygame.



1977 et 1993, soit une baisse de plus du tiers. De même au Ghana, les unions polygames diminuent en nombre (mais à un rythme plus lent). En Côte d'Ivoire, durant la même période (entre 1975 et 1994), la baisse n'est que de 5 points (de 41,4 à 36,6 %). Au Sénégal, comme dans d'autres pays sahéliens, on ne relève qu'une infime variation au cours du temps. C'est dans les pays anglophones que le phénomène semble donc le plus en recul.

Toutefois cette mesure de la polygamie masque certains changements.

L'indicateur retenu ne concerne que les femmes en union. Si, par contre, on prend en considération l'ensemble des femmes (de 15 à 49 ans) quel que soit leur statut matrimonial, mariée ou non, et que l'on calcule la proportion de femmes polygames parmi toutes ces femmes, les changements sont plus notables. Au Kenya, entre 1977 et 1993, la proportion de femmes en union polygame parmi toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans passe alors de 21 % à 11 %. Même dans un pays comme le Sénégal, où la proportion de femmes mariées à un polygame parmi les femmes en union a très peu varié depuis les années 70 (48,5 % en 1978, 47,3 % en 1992), le résultat du calcul de la proportion de femmes en union polygame parmi toutes les femmes passe de 40 % à 33 %. Mariage plus tardif et divorce expliquent cette diminution de la fréquence de la polygamie lorsqu'on considère l'ensemble des femmes indépendamment de leur statut matrimonial.

Ces dernières années, un certain nombre de changements se produisent au sein des sociétés africaines. Avec l'accentuation des difficultés économiques, l'âge au premier mariage recule de façon importante et les unions se trouvent fragilisées, en particulier en milieu urbain. Dans la quasi totalité des pays, l'écart d'âge au premier mariage entre hommes et femmes se réduit. L'aspiration à une famille de taille élevée diminue et les signes d'une transition de la fécondité concernent un nombre croissant de pays (Voir la Chronique du CEPED n° 18). Des changements sensibles au niveau de l'un ou l'autre des facteurs entourant la nuptialité peuvent donc entraîner soit une évolution de la pratique de la polygamie, soit une modification des autres facteurs. Si l'écart d'âge au mariage se réduit, la polygamie ne peut se maintenir qu'à travers un accroisse-

ment correspondant du célibat définitif des hommes, ou par un accaparement plus grand des femmes par les aînés. Par contre un abandon de la polygamie aurait des implications énormes par rapport au mode d'organisation et de fonctionnement des sociétés concernées ; à commencer par une remise en cause du pouvoir des hommes sur les femmes, des aînés sur les cadets. On le voit, les évolutions en cours concernant la nuptialité et la fécondité ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur la polygamie, mais selon un sens, une temporalité et des mécanismes demandant à être mieux cernés.

Philippe ANTOINE  
Marc PILON

## BLOC-NOTES

### ☺ ARRIVÉES ET DÉPARTS ☹

René CUERQ, secrétaire général du CEPED, prend une retraite méritée. William MOLMY, de l'INED, a déjà pris sa relève. Fulgencio SOSA, régisseur prendra également sa retraite prochainement, son successeur, Benoît COLLETTE, est déjà parmi nous. Enfin Philippe BOCQUIER, chercheur à l'ORSTOM, nous a rejoints.

### 📖 PUBLICATIONS DU CEPED

*Les dossiers du CEPED*

N° 48 : Banza BAYA, *Instruction des parents et survie de l'enfant au Burkina-Faso : le cas de Bobo-Dioulasso*, Paris, 1998, 27 p.

### 🏠 SÉJOURS DE RECHERCHE AU CEPED

Kodjovi KOUWONOU, chercheur à l'URD, a séjourné du 1er novembre au 31 décembre 1997, pour réaliser une étude sur *Les stratégies de reproduction au Sud-Est Togo*.

Amadou NOUMBISSI, enseignant à l'Institut de démographie de l'Université de Louvain est venu travailler du 17 décembre 1997 au 20 janvier 1998 sur la *Géographie de la fécondité et de la mortalité générale au Cameroun*.

Joao Baptista LUKOMBO, chercheur à l'Institut de l'éducation à Luanda, séjourne du 30 janvier 1998 au 3 juin 1998 pour conduire une recherche sur les *Caractéristiques et manifestations des migrations à Luanda*.

Sadio TRAORÉ, démographe au CERPOD à Bamako,

effectue un séjour de recherche du 1er décembre au 15 mars pour rédiger une synthèse des 7 enquêtes du réseau *Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest*.

Ritu SADANA, fait un séjour de février à septembre dans le cadre de la préparation de sa thèse sur *la santé de la reproduction au Cambodge*.

### 👤 NOUVELLES DES PARTENAIRES

Les membres de l'Union internationale pour l'étude scientifique des populations (UIESP) viennent d'élire leur nouveau bureau. Jacques VALLIN en est le nouveau vice-président.

L'URD change de directeur. Kokou VIGNIKIN prend la succession d'Emma AGOUNKÉ.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1997, Baba TRAORÉ est directeur du CERPOD.

### ➡ FORMATION

L'Institut de Démographie de Louvain organise un stage de perfectionnement sur « Prévion et prospective démographiques » du 20 juillet au 21 août 1998. Contacter M. A. Noubissi, par Fax au 32 10472952. Il est possible d'obtenir une bourse pour ce stage.

### 📌 À SIGNALER

L'association Équilibres et populations vient de publier les actes de la rencontre des parlementaires francophones sur les politiques de population et l'aide internationale. M. Salomon et R. Toubon (sous la dir.), *Population et francophonie*, John Libbey, 463 p.

## CEPED

Groupement d'intérêt scientifique

**EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-Université Paris VI**

Directeur de la publication : Alain Lery

Rédacteur en chef : Philippe Antoine

Prix au numéro : 10 F.

Abonnement 1 an (4 numéros) : 30 F.

Imprimeur : INSTAPRINT

site web : <http://www.ceped.ined.fr>